

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>21331</b>	De <b>M. Adrien Quatennens</b> ( La France insoumise - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > personnes handicapées	<b>Tête d'analyse</b> > Pour une meilleure prise en charge des troubles déficitaires de l'attention	<b>Analyse</b> > Pour une meilleure prise en charge des troubles déficitaires de l'attention.
Question publiée au JO le : <b>09/07/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Adrien Quatennens attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des enfants atteints de troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Le TDAH est un trouble neurodéveloppemental complexe et invalidant. Selon la Haute autorité de santé (HAS), entre 135 000 et 169 000 enfants de 6 à 14 ans sont concernés par ces troubles (inattention, impulsivité, hyperactivité motrice ou verbale). Par ailleurs, un diagnostic tardif ou une absence de prise en charge peuvent conduire à une aggravation de ces troubles. C'est souvent le cas en raison de la méconnaissance de ces pathologies, d'autant plus que les prises en charge existantes recommandées par la HAS ne sont pas, ou seulement partiellement, remboursées par la sécurité sociale. Les parents concernés sollicitent le déblocage de fonds pour ces prises en charge non remboursées, des moyens supplémentaires pour les centres médico-psychologiques afin de réduire les délais d'attente de prises en charge, l'inscription de ces troubles à la liste des affections de longue durée (ALD), ainsi qu'une meilleure formation des personnels médicaux et éducatifs. Il lui demande de quelle manière elle entend donner suite à ces demandes.